

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 09/05/18	Dossier complet le : 18/05/18	N° d'enregistrement : 2018 - 3227

1. Intitulé du projet

1-Dernière phase du projet d'implantation d'une usine pour l'extrusion et le laquage de profilés aluminium

2-Actualisation rubriques ICPE de l'arrêté préfectoral d'autorisation DIDD-2012 n°310 du 25 septembre 2012

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CORTIZO FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DE GIRARD MARIE BERTILLE

RCS / SIRET

531 020 071 000 271

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1° a)	Implantation d'une seconde ligne d'extrusion de profilés aluminium soumise à autorisation pour les rubriques ICPE: - 2560-1: Travail mécanique des métaux et alliages - 2561 : Production industrielle par trempé, recuit ou revenu des métaux et alliages Cette seconde ligne est prévue depuis le projet initiale et est déjà intégrée dans les grandeurs caractéristiques (2400kW) de l'arrêté préfectoral d'autorisation DIDD-2012 n°310 du 25 septembre 2012

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

2ème et dernière phase du projet d'implantation d'une usine pour l'extrusion et le laquage de profilés aluminium initié en janvier 2012, il s'agit d'installer la seconde ligne d'extrusion dans le bâtiment existant et de construire l'extension finale du bâtiment pour les zones d'emballage, stockage et expédition.

Le projet global avait fait l'objet d'une autorisation d'exploiter du 25 septembre 2012 (arrêté préfectoral d'autorisation DIDD-2012 n°310).

Cette démarche permet également d'actualiser les rubriques ICPE et les grandeurs caractéristiques de cet arrêté préfectoral aux vues des évolutions réglementaires intervenues depuis 2012.
(Voir annexe 7 "Porter à connaissance 2nd ligne d'extrusion")

4.2 Objectifs du projet

Ce projet consiste en la mise en place de la 2nde ligne d'extrusion et la finalisation du bâtiment pour les zones d'emballage, stockage et expédition.

La 1^{ère} phase s'était achevée en septembre 2015 par la création du site et la mise en service de la 1^{ère} ligne d'extrusion et d'une ligne de laquage pour coloration des profilés.

Cette dernière phase du projet initial permettra de finaliser la montée en production de cet établissement, d'augmenter les effectifs, tout en maintenant la compétitivité de l'entreprise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera initié par la finalisation du bâtiment industriel dans lequel sera installé les services emballage, stockage, et expédition, laissant ainsi la place, dans le bâtiment initial, à la 2nde ligne d'extrusion.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extrusion, consiste à chauffer et presser de l'aluminium à travers une filière afin d'obtenir des profilés aluminium.

La mise en exploitation de la 2nde ligne d'extrusion permettra à l'établissement d'atteindre une capacité de production de 12000 tonnes de produits finis par an.

Cette seconde ligne ne modifie pas ni la rubrique 2560-1 sur le travail mécanique des métaux et alliages, ni la grandeur caractéristique de 2400kW de la rubrique 2561 de notre arrêté préfectoral.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'extension du bâtiment a été soumise au Permis de Construire n° PC 049 092 16 H1090 M01, accepté le 28/09/2017.

Le projet de la mise en place d'une 2^{de} ligne a déjà été pris en compte initialement et intégré dans les grandeurs caractéristiques de l'arrêté préfectoral d'autorisation DIDD-2012 n°310 du 25 septembre 2012.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension bâtiment Emballage, stockage, expédition Implantation 2 ^{de} ligne extrusion	7088m ² Dans bâtiment existant

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

CORTIZO FRANCE
Anjou Actiparc, ZI des 3 Routes
49120 Chemillé-en-Anjou

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 44 ' 20 " 8.10 Lat. 47 ° 14 ' 13 " 03N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il s'agit de la dernière phase du projet d'implantation d'une usine pour l'extrusion et le laquage de profilés aluminium qui a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter du 26 janvier 2012.

A la suite duquel a été publié l'arrêté préfectoral d'autorisation DIDD-2012 n°310 du 25 septembre 2012.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Les risques technologiques ont fait l'objet d'une étude de danger dans Le dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter du 26 janvier 2012. Cette étude permettait de conclure que le risque incendie au niveau de l'entreprise est acceptable et que les effets dominos en cas de sinistre n'auront pas de conséquences sur les installations connexes. le feu ne se propagera pas à des bâtiments externes à l'installation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'unique modification liée à l'installation de la 2nde ligne d'extrusion, est l'ajout de deux points de rejets atmosphériques supplémentaires. Le dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter du 26 janvier 2012 prévoyait 7 points de rejets au total. Avec la 2nde ligne d'extrusion, les fours de préchauffage des billettes et de maturation des profilés feront l'objet de 2 cheminées supplémentaires. (Voir chapitre 2.g.3 page 8 de l'annexe 7)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La seconde ligne d'extrusion générera uniquement des chutes d'aluminium comme déchet supplémentaire sur le site. Ces chutes d'aluminium seront récupérées directement sur la ligne, compactées puis envoyées en fonderie pour revalorisation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les Incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les Incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La 2^{de} ligne d'extrusion, prévue dans le projet initial, a été prise en compte dans le dossier de demande d'autorisation du 26 janvier 2012 et intégrée dans les grandeurs caractéristiques (2400kW) de l'arrêté préfectoral d'autorisation DIDD-2012 n°310 du 25 septembre 2012.

L'actualisation des rubriques ICPE de l'arrêté préfectoral d'autorisation DIDD-2012 n°310 du 25 septembre 2012 (Annexe n°7), les évolutions réglementaires ou les actualisation de grandeurs caractéristiques n'apportent pas d'exigences supplémentaires ou d'exigences plus contraignantes (fréquence contrôle périodique, valeurs limites...). Cela n'engendrent pas de modifications concernant les obligations incombant à l'entreprise.

C'est pourquoi il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale supplémentaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Porter à connaissance 2nd ligne d'extrusion.

Cette annexe permet d'apporter les informations nécessaires à la partie "2- Actualisation des rubriques ICPE de l'arrêté préfectoral d'autorisation DIDD-2012 n°310 du 25 septembre 2012" rédigée dans le paragraphe 4.1 page 1 de ce formulaire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CHEMILLE-En-ANJOU

le, 30/04/2018

Signature



CORTIZO FRANCE

Sarl au capital de 3.000.000 €

Anjou Actiparc - ZI des 3 Routes - 49120 Chemillé

Siret : 53102007100027 - Code APE : 2442Z

RCS Angers

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

